

Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025

N°2025-06-DEL

Version 0.2



Sommaire

Présentation de la structure	3
Présentation de la tenue du DOB	5
Un contexte économique calédonien bouleversé par les émeutes.....	6
Une profonde modification des relations contractuelles.....	6
PARTIE I – RETROSPECTIVE ET ANALYSE FINANCIERE	8
A. Rétrospectives CA 2021-2024	8
B. Fonds de roulement et Dette	9
PARTIE II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL	11
A. Evolution des effectifs.....	11
a. Effectifs et masse salariale 2020-2025.....	11
b. Points marquants.....	11
B. Evolution des dépenses de personnel.....	12
PARTIE III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR L’EXERCICE 2025 ET SUIVANTS.....	12
A. Pour la section d’exploitation.....	12
a. Les recettes	12
b. Les dépenses	14
c. Contributions des membres.....	19
B. Pour la section d’investissement	21
a. Les recettes	21
b- Les dépenses d’investissement :	23
Synthèse des dépenses d’investissement.....	24
PARTIE IV – PROGRAMMATION EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT.....	24
A. Les principales hypothèses.....	24
B. Vue d’ensemble de la programmation pour 2025-2027 – scénarios budgétaires	25
C. Analyse juridique – risques sur les indemnités de sortie du contrat de DSP	Erreur ! Signet non défini.
PARTIE V – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE.....	30
A. Situation au 31/12/2024	30
a. Rappel de la dette	30
b. Etat de la dette.....	31
c. Evolution de l’annuité et de la charge d’intérêts en 2025 et années suivantes	31

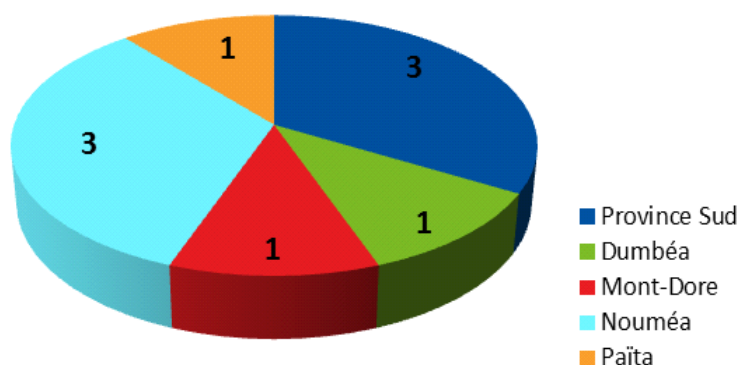
Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) a été créé le 1^{er} septembre 2010 et a pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des services publics réguliers de transports en commun routiers, ferrés et maritimes et de transport scolaire des élèves du secondaire sur le territoire des communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta.

Il est présidé depuis le 24 avril 2024 par Mme Naia WATEOU, élue à la province Sud.

Le comité syndical, organe délibérant du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa, est composé de 9 représentants (9 titulaires et 9 suppléants) répartis entre les collectivités membres de la manière suivante :

Répartition des délégués du comité syndical



Les compétences du syndicat mixte incluent tout type de prestations en rapport avec la réalisation de son objet et notamment les missions qui suivent :

Missions d'organisation et de gestion des transports en commun :

- Fixation des modes d'exercices des transports.
- Fixation et approbation des tarifs et des titres de transport.
- Fixation et approbation des lignes, des horaires et des points d'arrêt.
- Exploitation et gestion commerciale des réseaux, de la billetterie, des recettes et des dépenses.
- Contractualisation et suivi d'éventuels opérateurs.
- Coordination avec les autres services de transport de personnes.

Missions d'aménagement de l'espace public

Gestion des biens relevant de la domanialité publique, dès lors qu'ils sont l'accessoire d'un service de transport, incluant le droit de tirer les fruits dudit domaine, tels que ces biens auront été expressément désignés dans une convention passée avec la collectivité intéressée et approuvée par le Comité syndical.

En particulier :

- Aménagement et gestion des biens immobiliers, en particulier des voiries de transport, des trottoirs et des lieux de stationnement.
- Réalisation et implantation du mobilier urbain nécessaire à l'exploitation des réseaux de transport, après accord du propriétaire du domaine.
- Perception des recettes afférentes à la gestion des biens immobiliers et mobiliers.
- Réalisation de missions en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Missions prospectives :

- Etude et analyse des besoins et des offres de services pour une meilleure optimisation des réseaux de transport en commun.
- Etude et analyse des besoins en financement.
- Définition des grands projets d'infrastructures à moyens et longs termes.
- Mise en place de projets et de politiques d'incitation au développement et à l'accompagnement du transport public sous toutes ses formes.

Externalisation :

Afin de réaliser son objet, le syndicat mixte peut confier par conventions la gestion commerciale et l'exploitation de services à un ou plusieurs opérateurs. Le SMTU assure le contrôle et le suivi des opérateurs.

Compétence géographique :

La compétence territoriale du syndicat mixte recouvre les territoires géographiques des communes membres du Grand Nouméa : Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta. Elle se superpose au périmètre de transport urbain (PTU) approuvé le 10 septembre 2019.

Les effectifs du SMTU sont, au 31 décembre 2024, de 16 personnes sur 21 postes budgétaires, dont un en longue maladie, répartis selon l'organigramme administratif présenté ci-après :

Présentation de la tenue du DOB

L'article L.212-1 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit qu'un débat ait lieu en comité syndical sur les orientations générales du budget et de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, au cours des deux mois précédents le vote de celui-ci.

L'article 22 du règlement intérieur du comité syndical du SMTU, adopté le 26 mai 2015, prévoit quant à lui que le débat d'orientation budgétaire se tienne au plus tard 15 jours avant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire vise à dépasser le cadre annuel budgétaire. Cette dimension pluriannuelle doit donc constituer le cadre de la réflexion sur les orientations budgétaires qui doit être menée par les élus en amont du vote du budget. De plus, en vertu de l'article L.212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, c'est lors du débat d'orientation budgétaire que sont :

- ✓ Exposées les stratégies financières annuelles et pluriannuelles du syndicat mixte ;
- ✓ Présentées l'évolution des effectifs et de la masse salariale du syndicat ;
- ✓ Présentées les ouvertures et révisions des autorisations budgétaires par programmes d'investissement ainsi qu'en matière tarifaire le cas échéant ;
- ✓ Exposées les relations avec ses partenaires dans le cadre des délégations de service public ;
- ✓ Évoquées les conséquences de ces orientations sur la soutenabilité budgétaire et la solvabilité actuelle et future du syndicat.

Parallèlement, la présente note expose succinctement le contexte international et calédonien, avant de présenter la situation financière du SMTU. Au regard de ces perspectives budgétaires et financières pluriannuelles, les orientations générales de la politique du syndicat à mener pour l'exercice 2025 et les exercices suivants peuvent être débattues.

Un contexte économique calédonien bouleversé par les émeutes

L'impact des émeutes du 13 mai 2024, c'est :

- Plus de 800 entreprises ont été sinistrées (source CCI).
- Le montant matériel des sinistres est estimé à 130 milliards CFP (source France Assureur).
- 29000 personnes sont concernées par le chômage partiel ou total, soit plus de 40% des salariés du secteur privé (CAFAT-oct).
- 11 600 personnes ont perdu définitivement leur emploi (ISEE fév-25).
- 900 indépendants ont perdu leur activité (source ISEE-conjoncture).
- 10000 habitants vont quitter la Nouvelle—Calédonie en 2024 (source CCI-estimation).
- Près de 20% du PIB détruit, soit 20 ans de développement anéanti en 5 mois (source DME-estimation).

L'ensemble des indicateurs économiques et sociaux ont tourné au rouge vif depuis le 13 mai 2024. Les chiffres du chômage indiquent que près d'un emploi sur deux est touché dans le secteur privé, le solde migratoire s'est accentué (6000 départs depuis le 13 mai) impactant fortement la consommation des ménages, et jusque-là le secteur de la métallurgie qui pouvait servir d'amortisseur est au bord de la faillite. Les recettes fiscales et sociales baissent et rien ne semble montrer une inversion de tendance ou une lueur d'espoir de sortie de crise rapide. Seuls les transferts financiers de l'Etat ou les reports massifs d'échéances bancaires donnent l'illusion d'un maintien de l'économie.

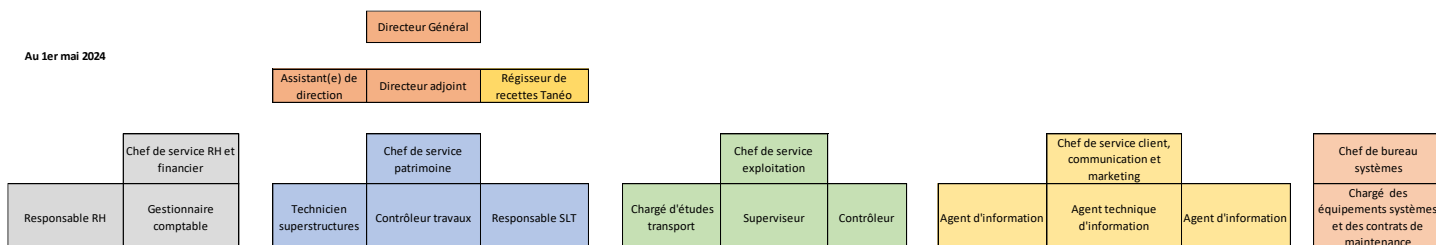
Les estimations actuelles portent sur une perte de PIB de 20% à 25%, c'est l'équivalent du recul du PIB de la France à l'issue de la seconde guerre mondiale. Le recul du niveau de vie réel par habitant projette 20 ans en arrière annulant tous les progrès économiques et sociaux réalisés sur cette période.

Les finances publiques ont été gravement touchées par l'arrêt des rentrées fiscales entraînant des difficultés de trésorerie considérables. Les collectivités bénéficient des aides et prêts de l'Etat pour pouvoir continuer à assumer leurs dépenses.

Une profonde modification des relations contractuelles

Le 6 février 2025 les deux contrats de DSP ont été résiliés. L'exploitation s'effectue désormais sur une base de marché public. Le SMTU reprend donc l'ensemble des responsabilités d'organisation du réseau. A ce titre, il devra modifier son organisation et se renforcer pour assumer ses nouvelles missions.

L'organigramme actuel du SMTU est le suivant :



Sept postes sont actuellement vacants :

- Directeur Général depuis octobre 2024,
- Chef du service exploitation depuis octobre 2024
- Chef du service administratif et financier depuis novembre 2024,
- Chef du service client, communication et marketing depuis février 2025.

De même, les postes de responsable RH et de régisseur sont assumés par un seul et unique agent.
Ces vacances compromettent fortement le bon fonctionnement de la structure et du réseau lui-même.

2025 sera donc une année qui sera marquée par des transformations nécessaires en matière RH, mais également budgétaires puisque les équilibres connus pendant la période d'exploitation sous format DSP vont évoluer vers une contraction pour permettre un schéma plus vertueux.

PARTIE I – RETROSPECTIVE ET ANALYSE FINANCIERE

A. Rétrospectives CA 2021-2024

Les données pour le compte administratif de 2024 sont des données provisoires.

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Vue d'ensemble

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
					MdF	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 283 555 KF	5 413 815 KF	5 509 055 KF	3 252 252 KF	-1,0	-8,77 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	4 194 776 KF	5 134 799 KF	5 311 438 KF	3 179 979 KF	-1,0	-8,82 %
dont produits des services (R70)	1 203 965 KF	1 459 806 KF	1 697 591 KF	668 262 KF	-0,5	-17,82 %
dont dotations & participations (R74)	2 985 594 KF	3 668 384 KF	3 608 604 KF	2 509 310 KF	-0,5	-5,63 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 311 365 KF	5 587 459 KF	5 039 747 KF	3 793 783 KF	-0,5	-4,17 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	3 764 659 KF	5 198 419 KF	4 661 721 KF	3 389 117 KF	-0,4	-3,44 %
dont dépenses de personnel (D01Z)	155 444 KF	145 899 KF	155 579 KF	176 078 KF	0,0	+4,24 %
ÉPARGNE DE GESTION	430 117 KF	-63 620 KF	649 717 KF	-209 138 KF	-0,6	
Frais financiers	470 926 KF	90 009 KF	242 481 KF	280 489 KF	-0,2	-15,86 %
Subsides financiers, exceptionnels et provisions	11 439 KF	-20 105 KF	61 886 KF	-52 254 KF	-0,1	
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	-29 370 KF	-173 734 KF	469 122 KF	-541 881 KF	-0,5	ns
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-29 370 KF	-173 734 KF	469 122 KF	-541 881 KF	-0,5	ns
Amortissement du capital de la dette	176 210 KF	178 066 KF	451 480 KF	0 KF	-0,2	-100 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-205 580 KF	-351 800 KF	17 642 KF	-541 881 KF	-0,3	ns
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-205 580 KF	-351 800 KF	17 642 KF	-541 881 KF	-0,3	ns
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	355 433 KF	188 173 KF	161 509 KF	128 443 KF	-0,2	-27,38 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessants, hors dette)	167 767 KF	57 722 KF	242 519 KF	79 847 KF	-0,1	-21,92 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 KF	0 KF	0 KF	0 KF		
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 405 782 KF	1 032 536 KF	550 283 KF	648 935 KF	-0,8	-22,72 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 032 536 KF	550 285 KF	648 935 KF	58 458 KF	-1,0	-61,6 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	17 246 007 KF	17 067 941 KF	16 616 461 KF	16 616 461 KF	-0,6	-1,23 %

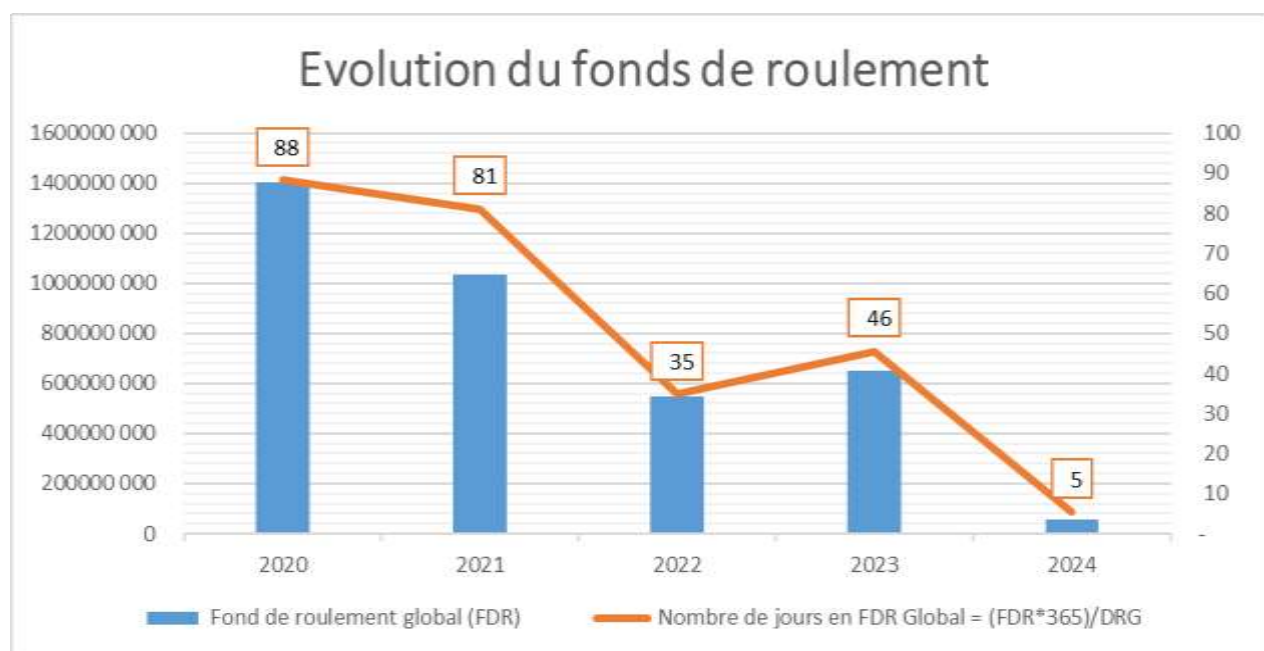
B. Fonds de roulement et Dette

LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement représente le résultat global de clôture (cumul des excédents et déficits constatés au compte administratif en fonctionnement et en investissement). Il permet normalement à la collectivité de fonctionner à court ou moyen terme. Il est composé du solde de trésorerie, des créances à venir et des dettes à payer au moment où il est calculé. Celui-ci est calculé au 31 décembre de chaque année sur la base du compte administratif.

Le calcul ci-dessous permet de connaître le nombre de jours que la collectivité peut tenir avec son fonds de roulement pour financer ses dépenses globales. Plus le ratio se rapproche de zéro et plus la collectivité présente des difficultés de trésorerie.

	2020	2021	2022	2023	2024
Fond de roulement - Investissement	1 361 993 912	1 032 308 599	691 331 264	320 675 792	271 749 876
Fonds de roulement - Fonctionnement	43 787 782	227 263	-141 047 758	328 259 005	-213 291 594
Fond de roulement global (FDR)	1 405 781 694	1 032 535 862	550 283 506	648 934 797	58 458 282
Dépenses réelles globales (Fonct + Invest) (DFG)	5 813 168 187	4 646 798 667	5 775 631 493	5 201 256 600	3 922 226 071
Nombre de jours en FDR Global = (FDR*365)/DRG	88	81	35	46	5

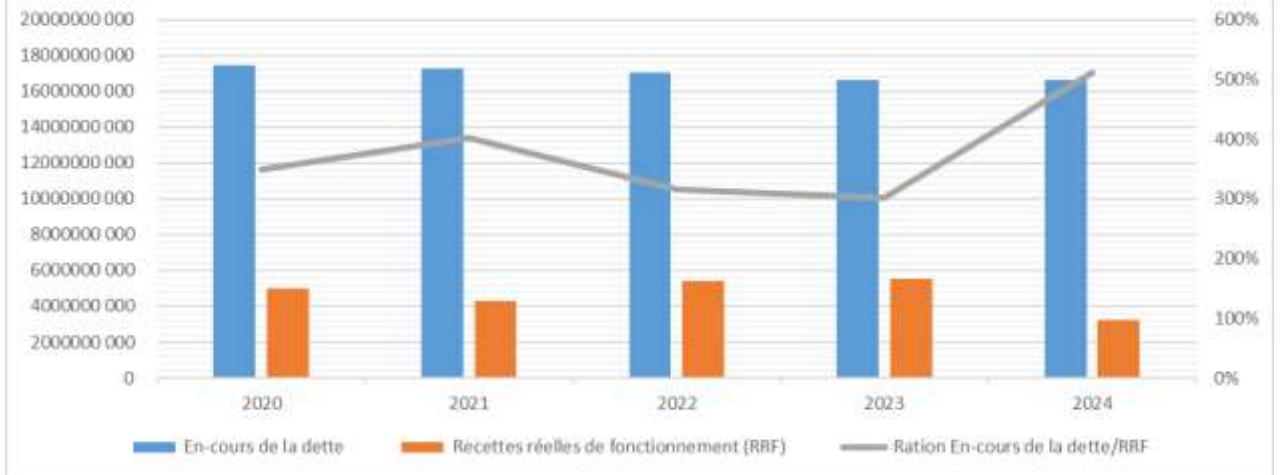


LA DETTE

Encours total de la dette sur les produits de fonctionnement : ratio également appelé « ratio de surendettement », il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	Normes AFD
En-cours de la dette	17 422 216 861	17 246 007 079	17 067 940 740	16 616 461 174	16 616 461 174	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	5 000 728 898	4 283 555 083	5 413 813 373	5 509 054 838	3 252 232 398	
Ration En-cours de la dette/RRF	348%	403%	315%	302%	511%	< 150 %

La dette



PARTIE II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

A. Evolution des effectifs

a. Effectifs et masse salariale 2020-2025

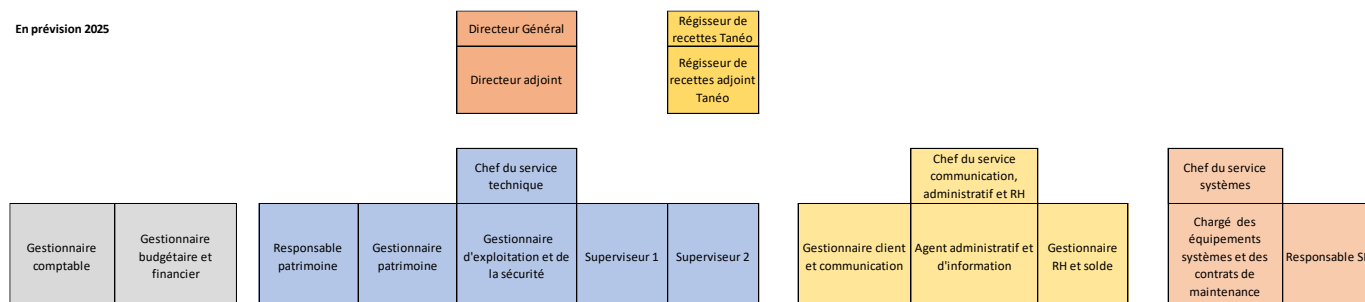
Après la phase projet (2016-2019) et celle de stabilisation en 2020, l'évolution des effectifs s'oriente à la baisse avec le non-remplacement des départs jusqu'en 2022. A compter de 2023, le nombre de postes ouverts est maintenu à 20 pour se conformer au nombre des effectifs de 20 agents au terme des recrutements qui ont été effectués et lancés. L'année 2024 voit la chute à nouveau des effectifs à la suite des nombreux départs intervenus en fin d'année.

	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Postes budgétaires ouverts au 31/12/N	21	20	20	20	21	19	23
Effectifs (postes pourvus au 31/12/N)	21	18	18	19	16	-	-
FT : Fonctionnaire territorial ou communal NC	5	6	6	7	7	-	-
FED : Fonctionnaire Etat	2	1	1	1	1	-	-
ACDP	11	9	9	11	8	-	-
C : Contractuel cadre	2	1	1	-	-	-	-
FT : Fonctionnaire territorial métropole	1	1	1	-	-	-	-

b. Points marquants

L'année 2025 est une année de transition avec la sortie du fonctionnement en DSP et l'entrée dans un fonctionnement en marchés publics. A ce titre, l'organisation du SMTU doit nécessairement évoluer pour redevenir attractive tout en intégrant les contraintes budgétaires générées par la situation actuelle.

C'est l'objectif de la nouvelle organisation proposée en 2025 qui s'établit de la manière suivante :



Direction	Catégorie	Pôle budgétaire, comptable et financier	Catégorie	Service technique	Catégorie	Service communication, administratif et RH	Catégorie	Service systèmes	Catégorie	Régie Tanéo	Catégorie
Directeur Général	A	Gestionnaire budgétaire et financier	B	Chef du service technique	A	Chef du service communication, administratif et RH	A/B	Chef du service systèmes	A	Régisseur de recettes Tanéo	A/B
Directeur adjoint	A	Gestionnaire comptable	B	Responsable patrimoine	A	Gestionnaire RH et solde	B	Chargé des équipements systèmes et des contrats de maintenance	A	Régisseur adjoint de recettes Tanéo	A/B
				Gestionnaire patrimoine	B	Gestionnaire client et communication	B	Responsable SI	A		
				Gestionnaire d'exploitation et de la sécurité	B	Agent administratif et d'information	C				
				Superviseur 1	C						
				Superviseur 2	C						
					6						

Récap / catégories :

A	7 à 10
B	6 à 9
C	3
Total	19

L'organisation répond aux trois critères suivants pour 2025 :

- Réduction de la masse salariale, de 184 MF à 170 MF, par le gel de 2 postes budgétaires et le décalage des prises de poste à 6 mois sur 12,
- Optimisation des missions, par regroupement de services,
- Ajustements des postes par modification de catégorie, ainsi trois postes sont transformés de A vers B.

Ce montant est reconduit pour 2026 mais sera probablement plus élevé pour intégrer le GVT des agents et la rémunération sur une année pleine. Selon le niveau d'ancienneté des agents recrutés en 2025, le montant de la masse salariale sera compris entre 180 et 200 MF.

B. Evolution des dépenses de personnel

L'Evolution réelle des dépenses de personnel de 2018 à 2023, ainsi que la projection sur l'exercice 2025 sont présentées ci-dessous :

Année	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Budget	181 500 000	165 000 000	155 000 000	160 000 000	184 000 000	170 000 000	180 000 000
% évolution	5,27%	-9,09%	-6,06%	3,23%	15,00%	- 7,6%	5,9%
Masse salariale	181 208 495	155 444 823	145 899 024	141 260 976	176 078 213	170 000 000	180 000 000
% évolution	8,83%	-14,22%	-6,14%	-3,18%	24,64%	- 3,5%	5,9%
Différenciel entre Budget voté et réalisé	291 505	9 555 177	9 100 976	18 739 024	0	0	0
% de réalisation	99,84%	94,21%	94,13%	88,29%	95,69%	100,00%	100,00%
Effectifs (postes pourvus au 31/12/N)	22	18	18	19	21	19	19

PARTIE III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025 ET SUIVANTS

A. Pour la section d'exploitation

a. Les recettes

Pour 2024, l'hypothèse qui avait été retenue pour la TPP était fondée sur une baisse de -1,8% du rendement de la taxe à 1,500 milliards de francs selon les prévisions du gouvernement (DBAF) contre 1,528 milliards de francs en 2023.

Le réalisé 2024 donne un montant de 1 178 871 553 F. La baisse s'explique par la période des émeutes comprise entre mai et septembre 2024.

A ce jour, il apparaît que les perspectives de perception de cette taxe seront plafonnées budgétairement sur un montant maximum de 1,500 milliards de francs.

Aussi, au regard des fluctuations des perceptions de la TPP, et des écarts de perception constatés avec d'autres bénéficiaires de cette taxe (tel que le SMTI), le gouvernement de la NC à estimer une recette à 1,100 milliards de francs en 2025, en attendant des estimations et projections sur les prochains exercices de la part du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le rendement de la TTE en année pleine était estimé à 450 000 000 F par les services de la Nouvelle-Calédonie début 2024. Le rendement de cette taxe en 2024 a été moindre pour les mêmes motifs invoqués pour la TPP.

Le gouvernement a retenu un montant de 350 MF pour le rendement de 2025.

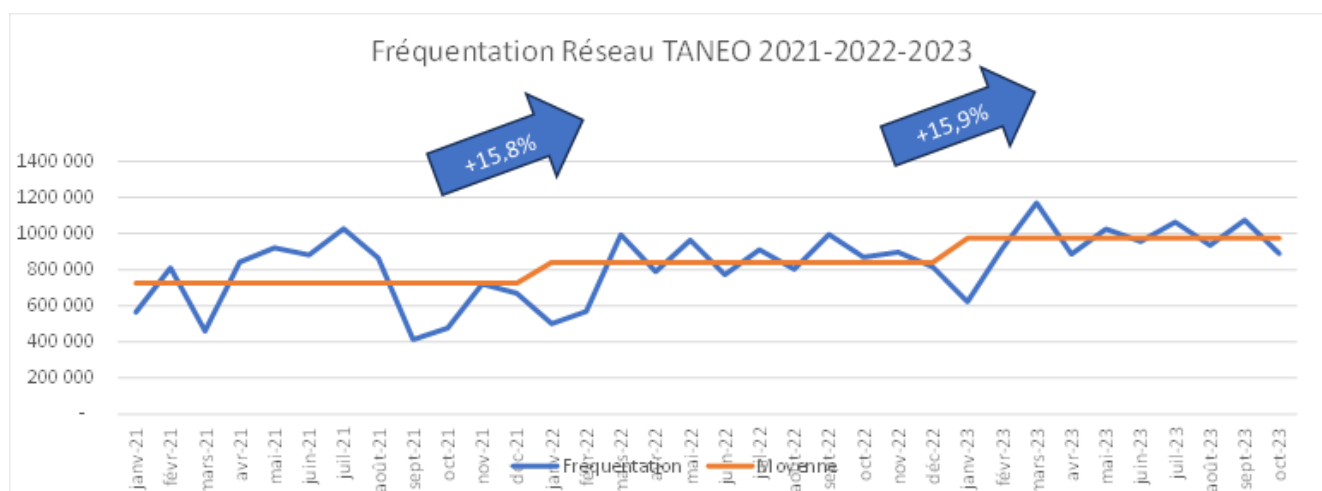
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TPP	1 548 832 044	1 497 254 934	1 543 921 317	1 511 044 594	1 178 871 553	1 100 000 000	1 100 000 000
TTE	-	-	353 385 756	426 305 353	265 413 005	350 000 000	350 000 000

Les recettes liées au transport scolaire représentant un montant d'environ 145 MF, en 2024, comprenant le soutien aux boursiers de la province Sud et l'aide au transport scolaire du vice-rectorat ne seront plus perçues en 2025 puisque l'aide aux boursiers et le service de transport dédié ont été supprimés.

Les recettes liées à la location publicitaire des abris (6 MF) seront maintenues pour 2025.

Fréquentation du réseau – Etat des lieux depuis le 2022 sur le réseau TANE0.

Pour rappel, la fréquentation du réseau pour l'année 2022 était d'un peu plus de 10 millions de validations. Les effets de la crise sanitaire s'estompaient. La fréquentation, plus acceptable, bien qu'en deçà des prévisions initiales, augmentait. Le taux de correspondance moyen était de 36% et monte à 45% pour les Pass uniquement.



La fréquentation a augmenté de 15,9 % entre 2022 et 2023, malgré une diminution significative de l'offre de transport. La fréquentation totale de 2023 s'établissait à plus de 11 millions de validations.

Fréquentation du réseau – Bilan 2024 :

Par le changement de situation contractuelle, le SMTU est engagé sur l'ensemble des responsabilités du réseau Tanéo, notamment le risque commercial, donc le niveau des recettes, puisque ces dernières sont intégralement publiques. Elles dépendent de la fréquentation et du niveau de gamme tarifaire. Le réalisé 2024 devrait s'établir à 775 000 000 F contre une prévision de 1,650 milliards de francs. Le réseau a été totalement interrompu entre le 14 mai et le 14 septembre 2024, soit 4 mois complets représentant 550 MF sur la base de l'estimation prévue.

Le niveau de gamme tarifaire, hausse de l'ensemble des tarifs à 500 F et suppression des plafonds tarifaires, et la réduction de l'offre ont concouru à la baisse de la fréquentation et donc de la recette.

Les prévisions tendanciennes d'augmentation de la fréquentation sont donc désormais caduques. Le redémarrage du réseau sur une base réduite de 8 lignes servira d'étalonnage du niveau de fréquentation post-émeutes.

La réintégration des plafonds tarifaires devrait également offrir une attractivité supplémentaire pour reconquérir la clientèle.

Le montant des recettes commerciales 2024 réalisé montre le creux formé par l'absence d'exploitation pendant 4 mois et la chute de la fréquentation pendant les derniers mois de l'année.

En milliers CFP	Janv.-24	Févr.-24	Mars-24	Avr.-24	Mai-24	Juin-24	Juil.-24	Août-24	Sept.-24	Oct.-24	Nov.-24	Déc.-24	TOTAL
Lot1 (CARSUD)	55 276	87 418	78 135	69 380	26 006	13	1	0	204	12 181	10 309	8 603	347 526
Lot2 (GIE KARUIA)	51 855	73 748	76 079	72 040	31 047	9	0	0	19 509	46 473	25 553	19 668	415 981
Autres recettes	1 093	3 062	2 676	2 519	1 072	7	0	0	34	351	460	262	11 536
Total	108 224	164 228	156890	143939	58 125	29	1	0	19 747	59 005	36322	28533	775 043

b. Les dépenses

1. Exploitation

Les contrats de délégation de service public ont été résiliés au soir du 6 février 2025. Le nouveau paradigme est un fonctionnement par un marché public d'exploitation d'une durée maximale de trois ans :

- Tranche ferme du 7 février au 31 décembre 2025,
- Tranche conditionnelle n°1 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026,
- Tranche conditionnelle n°2 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027.

Le prestataire du marché est la société CarSud pour un montant annuel de :

- 2025 : 852 MF ttc
- 2026 : 928 MF ttc
- 2027 : 931 MF ttc

Le périmètre des prestations externalisées par le marché d'exploitation est le suivant :

- Roulage
- Frais de conduite et de fumées
- Régulation
- Maintenance et entretien des matériels mis à disposition
- Approvisionnement, vente, distribution des titres
- Collecte des fonds
- Contrôles des titres

- Gestion et maintenance des systèmes de niveau 1 et 2

2. Entretien du patrimoine

Afin d'assurer un maintien du patrimoine du SMTU, un montant d'entretien courant est prévu regroupant :

- Les matériels roulants dont l'exploitation n'est pas quotidienne, donc non mis à disposition du prestataire du marché d'exploitation,
- Les dépôts mis à disposition,
- Les superstructures des arrêts exploités, environ 300 à ce jour,
- La gestion de la voie TCSP et des stations,
- Les équipements systèmes non mis à disposition du prestataire du marché d'exploitation.

Les montants sont compris entre 30 et 50 MF selon les exercices.

3. Les dépenses de personnel

La masse salariale prévisionnelle pour 2025 est de 170 000 000 F sur une base de 19 agents, soit une baisse de - 7,6 % en comparaison de 2024. Ce montant sera probablement revu à la hausse sur les prochains exercices.

Cette réduction est principalement liée au gel de 2 postes budgétaires sur les 21, ainsi que la requalification de trois postes de catégorie A en B et une rémunération sur 6 mois sur les postes à pourvoir.

Les montants seront compris entre 180 et 200 MF pour l'ensemble des postes budgétés à 12 mois en intégrant le GVT.

4. Les dépenses d'honoraires

Le niveau des honoraires est fixé à 20 MF pour l'année 2025 et les prochains exercices pour intégrer les frais juridiques et les assistances budgétaire et de comptabilité.

5. Les dépenses de communication / marketing

Un montant de 15 MF est prévu en 2025 et sur les prochains exercices. Il intègre :

- Les éventuelles campagnes de communication,
- Les dépliants des plans du réseau,
- Les affiches aux arrêts,
- La gestion des réseaux sociaux,
- Les insertions presse.

Ce montant sera maintenu sur les exercices suivants.

6. Les dépenses de communication OPT - Réseau

Le montant des communications OPT concernant le réseau Tanéo, transfert des données métiers s'établit à 30 MF sur 2025 et sur les prochains exercices.

Ce montant a été réduit regard de la baisse de l'offre et du nombre de véhicules en exploitation quotidienne.

7. Contrats de maintenance systèmes

Propriétaire des principaux systèmes permettant l'exploitation et la commercialisation du réseau Tanéo, le SMTU a la charge la contractualisation et le financement des contrats de maintenance.

Le SAEIV, avec l'entreprise Ineo – SOCOMETRA, pour un montant maximal de 61 MF contractualisé pour chaque exercice jusqu'en 2027.

Un montant de 5 MF est prévu pour le contrat de maintenance Intelia (radio) pour chaque exercice jusqu'en 2027.

La billettique, avec Flowbird, pour un montant estimé à 41 MF en année pleine jusqu'en 2027.

Le site internet, avec Instant System, pour un montant de 7 MF pour l'exercice 2025. Il est prévu de faire évoluer le site afin de garantir l'accès aux fonctionnalités : information-voyageur, temps réel, vente en ligne, calculateur d'itinéraire. L'outil actuel est vieillissant avec un risque de maintenance dégradée.

Les montants totaux s'établissent donc entre 115 et 140 MF par exercice.

8. Locations immobilières

Le SMTU a résilié son bail avec le SIGN à la suite de l'incendie du bâtiment de Koutio le 8 juillet 2024, avec date d'effet au 1^{er} mars 2025. Dès le 9 juillet il a occupé des locaux laissés libre par l'exploitant CarSud au sein du CDMR à Belle-Vie. Il a loué des locaux chez son conseil juridique, sur la durée de l'appel d'offres, pour créer l'étanchéité avec la société CarSud, susceptible de répondre à la consultation pour le marché d'exploitation.

Avec la fin des DSP, deux dépôts se retrouvent inoccupé : Normandie et Ducos.

Pour des raisons pratiques et de proximité, le site de Ducos paraît le plus adapté pour accueillir les locaux du SMTU. Un bail en bonne et due forme avec la ville de Nouméa, propriétaire du foncier et des bâtiments, sera entrepris pour permettre l'installation des équipes du SMTU sur le site.

Le dépôt de Normandie verra sa convention de mise à disposition avec la province Sud reprise pour réduire le périmètre nécessaire du SMTU (atelier et zone de stationnement) et permettre l'extension du périmètre du SMTI. Le montant 2025, pour le poste de locations immobilières, est prévu pour un montant de 4 MF pour tenir compte de la location des modulaires au CDMR et des locaux au cabinet juridique. Il devrait diminuer sur les exercices suivants à un niveau proche de 1 MF par an pour assurer des locations nécessaires et non prévues à l'exploitation du réseau.

9. Les autres dépenses de fonctionnement

En 2025, les charges de structure (hors contrats d'entretien ou prestations propres au réseau Tanéo) sont estimées entre 90 et 120 MF selon les exercices.

Ces charges couvrent :

- les consommables,
- les fournitures (administratives, d'entretien et de petits équipements)
- l'entretien des véhicules, les carburants,
- les assurances, notamment des biens patrimoniaux du SMTU,
- les frais d'affranchissements, de télécommunications, de gardiennage, de nettoyage des locaux,
- les maintenances mobilières,
- les honoraires,
- les frais OPT du SMTU, hors réseau Tanéo

Les charges financières passent de 398M en 2024 à 499 MF et concernent le remboursement des intérêts des prêts. La baisse du taux de livret A devrait entraîner une baisse des intérêts dus à la Banque des Territoires.

Le remboursement du capital est détaillé à la section d'investissement. Les derniers effets du réaménagement 2023 s'appliqueront sur l'échéance de mai 2025 de l'AFD où seuls les intérêts seront versés.

Le montant des frais de gestion de la TPP et de la TTE (2%) devraient s'établir à 30M au regard des estimations du rendement de ces taxes.

10. Les provisions / dépenses exceptionnelles

Les provisions concernent les frais de sortie et les reliquats de l'exploitation des DSP, à savoir les indexations encore dues et les mois de décembre 2024, janvier 2025 et du 1^{er} au 6 février 2025.

Elles se décomposent comme suit :

Coûts de sortie + reliquats DSP en MF	TOTAL	Lot 1	Lot 2
Indemnité libératoire	225	50	175
Coûts sociaux	257	141	116
Défiscalisation	548	210	338
Reprise biens retour VNC	456	200	256
Reliquat exploitation (déc-janv-fev)	480	186	294
Indexation 2024 + reliquat 2023	592	214	378
Total	2 568	1 010	1 558

Les investissements financés en défiscalisation, tant pour le lot 1 que pour le lot 2, ont été, conformément aux schémas de financement prévus par les deux agréments fiscaux :

- Acquis en 2019 par les deux sociétés de portage précitées ;
- Donnés en location par ces dernières aux deux délégataires concernés,
- Mis en service le 12 octobre 2019, date d'ouverture du réseau, par les deux délégataires et exploités par ces derniers pendant la durée minimum de 5 ans prévue par les agréments fiscaux (avec des interruptions, notamment depuis les émeutes débutées le 13 mai 2024).

Au terme de la période minimale de 5 ans qui a suivi leur mise en service, les équipements ont été, tant pour le lot 1 que lot 2 revendus au mois de décembre 2024 par les deux sociétés de portage aux deux délégataires concernés, les cartes grises des véhicules étant en conséquence transférées aux noms de ces derniers.

Pour la période subséquente de deux ans soit de 5 à 7 ans, qui a commencé à courir à l'issue d'un délai de 5 ans décompté à partir de la date de mise en service des équipements, soit en principe et d'après les informations recueillies à ce stade à compter du 13 octobre 2024, force est de constater que les obligations ne pourront pas être satisfaites.

Le ministère des finances prévoit dans ce type de cas l'application d'une amende fiscale égale à 60 % si le non-respect des obligations intervient au cours de la sixième année d'exploitation des équipements devant être exploités au minimum 7 ans et de 30 % si ce non-respect intervient au cours de la 7ème année ce qui porterait les montants potentiels de cette amende fiscale respectivement à :

- 208.440.000 F CFP en année 6 et 104.220.000 F CFP en année 7 pour le Lot 1,
- 338.732.148 F CFP en année 6 et 169.366.074 F CFP en année 7 pour le Lot 2,

Soit une amende pour les deux lots de 547.172.148 F CFP en année 6, réduite à 273.586.074 F CFP en année 7, étant précisé toutefois que le non-respect de la durée d'exploitation minimum de 7 ans qui résulte des agréments ne pourrait concerner, en principe, que les véhicules qui cesseraient définitivement d'être exploités.

Les éventuelles pénalités liées à l'interruption anticipé de la période subséquente pourraient ne pas être dues s'il peut être justifié d'une exploitation même limitée des matériels roulants pendant cette période, à savoir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 21 octobre 2026, date de la fin du dernier agrément fiscal. Ces pénalités ne seraient dues finalement qu'en 2026 au mieux. Ils sont donc retirés des scénarios en 2025.

Les autres montants sont contractuellement dus et ne pourront être versés qu'au regard d'un échéancier à définir en fonction des disponibilités de provisionnement du SMTU.

Autres provisions potentielles sur contentieux en cours :
 - Contentieux Menaouer : 15 à 20 MF

L'état, et l'historique, des provisions est présenté ci-après :

Date	Mandat/Titre	Objet	Montant	Cumul
13/12/2018	M 1101/18	JGT TAN 1700216-19/10/2017 AFF BEO	19 358 811	19 358 811
13/12/2018	M 1102/18	SORTIE DSP GIETCN	825 727 147	845 085 958
25/11/2020	T 119/20	Reprise PROV SORTIE DE DST GIETCN KAURIA - JUGEMENT N 1900227-1 DU 25/06/20	-551 797 613	293 288 345
10/12/2020	T 139/20	Reprise PROV REGLEMENT CONTENTIEUX BEO	-19 358 811	273 929 534
23/06/2022	T 56/22	Reprise PROV SORTIE DE DST GIETCN KAURIA - JUGEMENT N 1900227-1 DU 25/06/20	-273 929 534	0
17/12/2022	M 1004/22	Provision pour risque annulation délibération 2022-12 du 26/04/2022 - Requête en référé	223 137 104	223 137 104
17/12/2022	M 1005/22	Provision pour annulation titre CARSUD sur années antérieurs	40 443 296	263 580 400
28/11/2023	M 992/23	Provision pour annulation titre CARSUD sur années antérieurs	102 597 804	366 178 204
10/12/2024	M 925/24	Provision pour annulation titre CARSUD sur années antérieurs	62 550 070	428 728 274
10/12/2024	M 926/24	Contentieux SCT	41 000 000	469 728 274

Il est rappelé que les provisions sont des mouvements semi-budgétaires, elles doivent normalement se retrouver dans l'état de la trésorerie.

11. Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements permettent de reconstituer une capacité d'investissement en intégrant une dépréciation comptable du montant de l'investissement consenti sur plusieurs exercices. Cette technique est également une obligation comptable.

Il est rappelé la problématique, connue depuis 2023, du portage d'immobilisations qui ne relèvent plus du périmètre du SMTU : voiries classiques, réseaux, sauts qualitatifs de l'espace urbain. Ces actifs ont été remis aux collectivités concernées qui les entretiennent déjà et ne peuvent faire l'objet d'un amortissement par le SMTU.

Ce dernier prévoit au regard de ses disponibilités budgétaires de pouvoir amortir 50 MF par an selon les modalités votées par les délibérations n° DEL-2023-73 prenant acte de la procédure d'amortissement des immobilisations du SMTU dans le cadre du projet TCSP et n° DEL-2023-74 validant les durées d'amortissement des immobilisations du SMTU.

Dans le cas où des marges de manœuvres budgétaires apparaîtraient, ce montant pourrait être revu à la hausse.

c. Contributions des membres

Selon l'article 24 des statuts du SMTU voté le 3 août 2023 par la délibération n° DEL-2023-44 modifiant les statuts du SMTU : « *Les membres du syndicat mixte contribuent à son financement en compensant la différence entre les recettes de toute nature, hors contribution directe des membres, d'une part et les charges prévisionnelles annuelles d'autre part. Cette contribution est répartie avec une part en fonctionnement et une part en investissement.* ».

Or depuis les émeutes, les finances publiques sont en crise de trésorerie par absence de reversement des dotations de la Nouvelle-Calédonie. Ses recettes ont été réduites fortement par les atteintes à l'économie.

Les collectivités membres du SMTU ont donc demandé que leurs contributions ne dépassent pas le montant d'un milliard de francs sur un exercice en cumulé des deux sections.

Le présent débat d'orientation budgétaire prend acte de cette demande et propose de fonder la préparation du budget sur ce principe en tant que donnée d'entrée et non en conséquence de la différence entre les recettes et les charges prévisionnelles annuelles.

Selon les différents scénarios étudiés, la répartition des contributions pourrait être la suivante sur la base d'un montant intégrant la demande de ne pas dépasser le montant des contributions 2024 toutes sections confondues :

Contribution des membres	960
Fonctionnement	567
Investissement	393
Part Province Sud	472
Fonctionnement	276
Investissement	197
Nouméa	292
Fonctionnement	167
Investissement	125
Dumbéa	90
Fonctionnement	33
Investissement	58

Païta	34
Fonctionnement	27
Investissement	7
Mont-Dore	40
Fonctionnement	33
Investissement	7

Sauf à connaître une amélioration des finances publiques ce niveau de contribution constitue le maximum envisagé pour construire le budget.

Au regard de l'application de la clé de répartition et la demande de la province Sud et des villes de Dumbéa et de Nouméa de ne pas dépasser les montants de, respectivement, 472 MF (-8 MF), 90 MF (-13 MF) et 292 MF (- 11 MF) par an, le montant réel des contributions est en fait de 928 MF, soit 32 MF en moins. La province Sud aurait dû avoir une contribution de 480 MF, ville de Dumbéa un montant de contribution de 103 MF et la ville de Nouméa de 303 MF.

B. Pour la section d'investissement

a. Les recettes

1. Les subventions d'investissement au titre du contrat d'agglomération 2017-2023

- ✓ Subventions au titre du contrat d'agglomération,

Elles concernent l'opération 1-6-1 : Aménagements en faveur des transports en commun. L'objectif de cette fiche, nouvellement engagée, est de financer des travaux permettant de donner une priorité ou une facilité de fonctionnement pour les transports en commun. Actuellement, plusieurs opérations font l'objet d'un financement par cette fiche, que ce soit sous maîtrise d'ouvrage SMTU ou déléguée à des gestionnaires de voirie.

Les dépenses effectuées dans le cadre de la fiche 1-6-1 du contrat d'agglomération sont intégralement financées par les recettes dudit contrat.

Au global, le montant de l'opération du CA représente 629 MF (avenant n°8). L'objectif est d'inscrire ces aménagements dans les projets de travaux de voiries des gestionnaires de l'agglomération (communes, province).

Sur 2024, les opérations sous maîtrise d'ouvrage SMTU suivantes ont été réalisés :

- Arrêt Verlaine (x2), Porte-De-Fer, Nouméa .
- Arrêt 18 juin (x2), Magenta, Nouméa.

Sur 2025, les travaux des opérations suivantes auraient été prévus si l'Etat prolongeait la durée du CA.

- Arrêt Université Tr 2021, Nouville, Nouméa
- Arrêt Bousquet Tr 2022, Nouville, Nouméa
- Arrêt Mercier Tr 2021, Vallée des Colons, Nouméa.
- Arrêt Jules Garnier Tr 2023, Nouville, Nouméa
- Arrêt Galilée (x2) Tr 2023, Ducos, Nouméa
- Arrêt Boutan Tr 2023, Yahoué Mont Dore.

Les opérations proposées en engagement sur la tranche 2023-2024 représentaient un montant de 187 MF. Elles sont détaillées ci-après.

Le détail du financement de la fiche est le suivant :

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part SMTU	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	355 103,16	1 606 530 ,95	30%	1 338 775,79	25%	2 409 796,42	45%
FCFP	639 033 790	191 710 137		159 758 448		287 565 206	

Le détail par opération est le suivant :

Périodes	Besoins en engagements (AE)							TOTAL
	2019	2020	2021		2022	2023	2024	
			1 ^{er} semestre	2 ^e semestre				
<i>En FCFP</i>	160 000 000	0	10 000 000	188 289 761	48 000 000	77 000 000	110 000 000	483 289 761
DE BECHADE	46 000 000							46 000 000
GEORGES LEQUES TI	91 000 000							91 000 000
DUCOS	23 000 000							23 000 000
Besoins en engagements (aménagements lancés en 2021)								
ARRET 18 JUIN					26 000 000			26 000 000
ARRET MERCIER				7 583 398				7 583 398
ARRET NAISSELINE				15 581 855				15 581 855
ARRET PROVINCE SUD				2 200 000				2 200 000
ARRET VICTOIRE			10 000 000					10 000 000
GIRATOIRE RISBEC				39 000 000				39 000 000
GIRATOIRE KAMERE				3 000 000				3 000 000
PORT DESPOINTES PHASE 3				8 800 000				8 800 000
CONCEPTION				40 000 000				40 000 000
LA COULEE				20 000 000				20 000 000
POSTE DE BOULARI					15 000 000			15 000 000
G. LEQUES TRANCHE 2				14 000 000				14 000 000
CONSEIL COUTUMIER				14 000 000				14 000 000
JULES GARNIER				8 780 086				8 780 086
UNIVERSITE				8 000 000				8 000 000
DEPART BECQUEREL				7 344 422				7 344 422
Besoins en engagements (aménagements lancés en 2022)								
BOUSQUET (Nouméa)					7 000 000			7 000 000
Besoins en engagements (aménagements lancés en 2023-2024)								
BOUTAN							10 000 000	10 000 000
UNIVERSITE						10 000 000		10 000 000
JULES GARNIER (Nouméa)						12 000 000		12 000 000
GALILEE (x2) (Nouméa)						30 000 000		30 000 000
VERLAINE (x2) (Nouméa)						25 000 000		30 000 000
LYCEE LAPEROUSE (Nouméa) MOAD VDN							25 000 000	25 000 000
EAU VIVE (Nouméa) MOAD VDN							12 000 000	12 000 000
MARIE HAVET (X2) (Nouméa) MOAD VDN							15 000 000	15 000 000
VICTOIRE 2 MOAD VDN							10 000 000	10 000 000
PLACE DES GENDARMES (Nouméa) MOAD VDN							13 000 000	13 000 000
STADE DE MAGENTA (Nouméa) MOAD VDN							25 000 000	25 000 000

A ce jour, malgré la demande faite par le SMTU d'une prolongation de la durée du contrat d'agglomération, et en l'absence de retour positif de l'Etat sur sa continuité, ces dépenses et les projets envisagés sont gelés.

2. L'emprunt

Le montant de l'emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires (BdT) est de 8,7 milliards de francs. A ce jour, il reste environ 8,45 milliards à rembourser.

Le montant de l'emprunt contracté auprès de l'Agence Française de Développement est de 8,7 milliards de francs. A ce jour il reste environ 8,33 milliards à rembourser.

L'évaluation et l'analyse de la dette est présentée dans le titre V du présent rapport.

b- Les dépenses d'investissement :

A. Réfection du site internet

L'actuel site est fondé sur un socle technique obsolète et qui n'est plus maintenu, datant de 2018.

Le site internet du SMTU permet l'accès aux informations voyageurs statique et dynamique, ou temps-réel, tel que les horaires, les lignes, les plans, le règlement intérieur du réseau et les conditions générales de ventes, mais également à la boutique en ligne pour le rechargement des Pass.

Il assure également la recherche d'itinéraire.

Il a également une mission de publicité officielle puisqu'il affiche les délibérations du CS.

Son remplacement par un site développé en NC permettra des réductions budgétaires sur les impressions de plans.

Le projet est estimé à 25 MF contre 36 MF pour le site initial.

B. Déploiement des mobiliers Tanéo

Le SMTU a lancé en 2018, un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché de fourniture de 300 abris et 600 poteaux et la pose de 135 abris et 280 poteaux pour un montant estimatif de 862 650 000 F CFP TTC sur une durée de trois ans, limite imposée par la délibération 136/CP alors en vigueur. Il était envisagé de déployer les mobiliers restant sur un autre marché dans la continuité de celui-ci.

Cette opération est stoppée au regard de la situation financière du SMTU et de la réduction des lignes et donc du nombre d'arrêts.

Des nouvelles superstructures seront récupérées pour équiper les arrêts toujours en exploitation et dotés d'anciennes superstructures, ou pour les réparations des mobiliers dégradés.

C. Mise en accessibilité des arrêts

Le gel du contrat d'agglomération a stoppé cette opération.

D. Remise en service progressif de la voie Néobus

Avec les émeutes du 13 mai, la voie Néobus et ses équipements ont subi d'importantes dégradations sur certains secteurs. L'objectif est de permettre une réutilisation progressive de cet axe selon le modèle BHNS qui générerait 30% de la fréquentation totale du réseau. Les travaux de réparation se feraient selon un plan d'investissement sur deux à trois ans, selon la capacité financière du SMTU et les éventuelles subventions perçues.

✓ Travaux réseau

Un entretien courant devra s'opérer sur l'ensemble du parc d'arrêts, exploités ou non.

En plus de ces travaux d'entretien courant, plusieurs actions spécifiques pourront être entreprises en 2025 :

- Réfection de l'agence commerciale Moselle (13M) : Considérant les finances contraintes du SMTU, il est préconisé de travailler sur une réfection de l'agence existante (toiture, enveloppe et agencement intérieur), plutôt que d'envisager l'achat de nouveaux modules qui devraient également être aménagés.
- Renforcement fissurations CDMR : des fissures différentielles sont apparues avec le temps qu'il convient de reprendre pour éviter tout risque de fragilisation des bâtiments (technique et administratif).
- Renouvellement de la clôture du dépôt de Ducos (32M) : au regard de l'état de la clôture actuelle, de la spécificité du voisinage et de la responsabilité du SMTU en cas d'intrusion et de dommage sur le matériel roulant, il est préconisé d'étudier en 2025 les coûts et modalités d'installation d'une nouvelle barrière sur ce dépôt.
- Gros entretien du ponton du Vallon Dore (15M) : ce ponton, propriété du SMTU qui est plus fréquemment utilisé comme point d'accostage par des particuliers ou des professionnels que pour l'usage des navettes maritimes opérées par le SMTU présente un niveau d'usure qui oblige non seulement à des actions d'urgences, mais aussi à des travaux de reprises de la structure. De plus cet ouvrage a été fortement sollicité par l'exploitation du service de navette maritime d'urgence entre mai et décembre 2024 rendant ces travaux nécessaires pour la pérennité de l'ouvrage qui a montré toute son utilité publique

✓ AP 080 - Réalisation des études de la phase 2 – voie TCSP

Au regard des contraintes financières du SMTU, cette opération est momentanément stoppée.

Synthèse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement annuelles sont composées principalement du remboursement du capital de l'emprunt. Les autres dépenses d'investissement pourront évoluer si des subventions d'investissement viennent à être allouées pour les transports et leurs infrastructures.

PARTIE IV – PROGRAMMATION EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT

A. Les principales hypothèses

Les principales hypothèses qui avaient été retenues dans le modèle financier pour le passage d'une exploitation en DSP vers des marchés publics sont :

- Contributions des membres en données d'entrée à 1 000 MF ;
- Marché d'exploitation intégrant une marge de 70 MF d'aléa ;
- Recettes commerciales plancher de 500 MF correspondant à l'annualisation des recettes mensuelles constatées depuis novembre 2024 ;
- Des taxes dont le rendement est diminué de -25%, 1 500 MF contre 2 000 MF ;
- Le remboursement intégral de la dette, même si un scénario propose un réaménagement ;
- L'intégration des 221 MF de l'échéance de 2024 de la Banque des Territoires réglée en 2025 ;
- Le règlement des frais de sortie et reliquats des DSP selon un échéancier.

B. Vue d'ensemble de la programmation pour 2025-2027 – scénarios budgétaires

- Scénario 1 – règlement des frais de sortie et reliquats sur un exercice

Coûts sortie + reliquats DSP en MF	Scénario 1	Recettes	Scénario 1
Indemnité libératoire	225	TPP + TTE	1 450
Coûts sociaux	257	Recettes commerciales	500
Défiscalisation	548	Autres recettes (Subv, reprises sur provisions)	6
Reprise biens retour VNC	456	Recettes d'investissement (CA, subventions)	0
Reliquat exploitation (déc-janv-fev)	480	Provision résultat 2023 - Inv	124
Indexation 2024 + reliquat 2023	592	Amortissement	50
Total	2 558	TOTAL Ressources	2 130
Charges et réseau 2025	Scénario 1	Contribution des membres	960
Réseau 2025	860	Fonctionnement	567
Gestion Taneo (système comm, entretien)	250	Investissement	393
Masse salariale	170	Part Province Sud	472
Frais de structure	140	Fonctionnement	276
Total	1 420	Investissement	197
		Nouméa	292
Investissement	Scénario 1	Fonctionnement	167
Réseau, aménagement, maintien patrimoine	80	Investissement	125
Total	80	Dumbéa	90
		Fonctionnement	33
Remboursement dette	Scénario 1	Investissement	58
Frais financiers	720	Païta	34
Capital	487	Fonctionnement	27
Total	1 207	Investissement	7
		Mont-Dore	40
Amortissement actifs SMTU	Scénario 1	Fonctionnement	33
Amortissement	50	Investissement	7

Ce scénario intègre les frais de sortie et reliquats DSP dans les charges. Il montre que le besoin supplémentaire pour couvrir la totalité des frais de sortie et reliquats est de 2 437 MF, ce qui porterait les contributions à 3 397 MF.

Ce scénario n'est pas soutenable et en contradiction avec les capacités financières actuelles des collectivités.

- Scénario 2 – réaménagement de la dette

Charges et réseau 2025	Scénario 2
Réseau Tanéo	860
Gestion Taneo (système comm, entretien)	250
Masse salariale	170
Frais de structure	140
Total	1 420
Investissement	Scénario 2
Réseau, systèmes , patrimoine	80
Total	80
Remboursement dette	Scénario 2
Frais financiers	720
Capital	
Total	720
Amortissement actifs SMTU	Scénario 2
Amortissement	50
TOTAL CHARGES hors sortie DSP	2 270
Résultat exploitation 2024	- 212
TOTAL DEPENSES	2 482

Recettes	Scénario 2
TPP + TTE	1 450
Recettes commerciales	500
Autres recettes (Subv, reprises sur provisions)	6
Recettes d'investissement (CA, subventions)	0
Provision résultat 2024 - Inv	124
Amortissement	50
TOTAL Ressources	2 130
Contribution des membres	960
Fonctionnement	960
Investissement	0
Part Province Sud	472
Fonctionnement	472
Investissement	0
Nouméa	292
Fonctionnement	292
Investissement	0
Dumbéa	64
Fonctionnement	64
Investissement	0
Païta	46
Fonctionnement	46
Investissement	0
Mont-Dore	55
Fonctionnement	55
Investissement	0

Ce scénario montre que l'ensemble budgétaire est équilibré et que les frais de sortie et de reliquats des DSP seraient financés sur 3 années en terme d'échéancier.

Il est toutefois conditionné par les modalités que les bailleurs seraient susceptibles de fixer pour entrer en négociation de réaménagement. Par ailleurs, ce scénario ne permet pas le désendettement du SMTU.

- Scénario 3 – réaliste

Charges et réseau 2025	Scénario 3
Réseau Tanéo	860
Gestion Taneo (système comm, entretien)	250
Masse salariale	170
Frais de structure	140
Total	1 420
Investissement	Scénario 3
Réseau, systèmes , patrimoine	80
Total	80
Remboursement dette	Scénario 3
Frais financiers	720
Capital	487
Total	1 207
Amortissement actifs SMTU	Scénario 3
Amortissement	50
TOTAL CHARGES hors sortie DSP	2 757
Résultat exploitation 2024	- 212
TOTAL DEPENSES	2 969

Recettes	Scénario 3
TPP + TTE	1 450
Recettes commerciales	500
Autres recettes (Subv, reprises sur provisions)	6
Recettes d'investissement (CA, subventions)	0
Provision résultat 2024 - Inv	124
Amortissement	50
TOTAL Ressources	2 130
Contribution des membres ajustée	960
Fonctionnement	567
Investissement	393
Part Province Sud	472
Fonctionnement	276
Investissement	197
Nouméa	292
Fonctionnement	167
Investissement	125
Dumbéa	90
Fonctionnement	33
Investissement	58
Païta	34
Fonctionnement	27
Investissement	7
Mont-Dore	40
Fonctionnement	33
Investissement	7

Ce scénario réaliste démontre l'aspect vertueux du schéma budgétaire.

En conclusion, l'économie générale du réseau Tanéo retrouve un équilibre structurel lié au passage à l'exploitation en marché. Ces nouveaux équilibres permettent le financement de la dette avec des contributions limitées et des marges pourront être trouvées pour réduire encore les contributions ou envisager des remboursements anticipés de la dette, ainsi que des améliorations pour l'exploitation du réseau Tanéo.

- Projection sur 5 ans du scénario 3

La projection ci-dessous intègre une progression de l'offre corolaire d'une progression des recettes commerciales. Il prévoit le maintien du niveau total des contributions et une progression du rendement des taxes affectées après 2027.

Charges et réseau	2025	2026	2027	2028	2029
Réseau Tanéo	860	950	950	1 000	1 000
Gestion Taneo (système comm, entretien)	250	250	250	250	250
Masse salariale	170	180	190	200	200
Frais de structure	140	140	140	160	160
Total	1 420	1 520	1 530	1 610	1 610
Investissement	2025	2026	2027	2028	2029
Réseau, systèmes, patrimoine	80	80	80	80	80
Total	80	80	80	80	80
Remboursement dette	2025	2026	2027	2028	2029
Frais financiers	720	499	499	480	462
Capital	487	714	750	761	773
Total	1 207	1 213	1 249	1 241	1 235
	2025	2026	2027	2028	2029
Amortissement	50	50	50	50	50
TOTAL CHARGES hors sortie DSP	2 757	2 863	2 909	2 981	2 975
Résultat exploitation 2024	-	212	-	-	-
TOTAL DEPENSES	2 969	2 863	2 909	2 981	2 975

Recettes	2025	2026	2027	2028	2029
TPP + TTE	1 450	1 500	1 500	1 600	1 600
Recettes commerciales	500	600	650	700	750
Autres recettes (Subv, reprises sur provisions)	6	6	6	6	6
Recettes d'investissement (CA, subventions)	0	0	0	0	0
Provision résultat 2024 - Inv	124	0	0	0	0
Amortissement	50	50	50	50	50
TOTAL Ressources	2 130	2 156	2 206	2 356	2 406
Contribution des membres	960	960	960	960	960
Fonctionnement	567	216	180	169	157
Investissement	393	744	780	791	803
Part Province Sud	480	480	480	480	480
Fonctionnement	284	108	90	85	79
Investissement	197	372	390	396	402
Nouméa	292	304	304	304	304
Fonctionnement	167	68	57	53	49
Investissement	125	236	248	251	255
Dumbéa	90	127	129	130	130
Fonctionnement	33	17	15	14	13
Investissement	58	109	114	116	118
Païta	34	23	22	22	21
Fonctionnement	27	10	9	8	8
Investissement	7	13	13	14	14
Mont-Dore	40	26	25	24	24
Fonctionnement	33	12	10	10	9
Investissement	7	14	15	15	15

La projection ci-dessus démontre l'aspect vertueux du schéma. L'augmentation des recettes commerciales passera nécessairement par une revue du tarif par trajet pour assurer une récupération et une fidélisation de la clientèle occasionnelle. A ce titre :

- Un tarif à 250 F pour les jeunes (moins de 27 ans),
- 300 F pour les seniors et les personnes en situation de handicap
- 400 F pour les utilisateurs du Pass,
- 500 F pour le ticket secours.

Seraient des hypothèses de départ cohérentes pour une simulation tarifaire, une fois les statistiques de fréquentation stabilisées, à savoir sous échéance de 6 à 8 mois à minima, idéalement une année complète.

Trésorerie

En parallèle, la projection de trésorerie pour 2025 a été défini comme suit :

- En recettes :
 - Les montants de janvier sont les mouvements réellement perçus,
 - Recettes commerciales constatées à m+1,
 - Les contributions ont été répartis en 4 versements sur l'année à partir d'avril,
 - Les reliquats des contributions 2024 sont intégrés en 2025 (dernière échéance de Dumbéa en exploitation + totalité Mont-Dore en investissement)

- En dépense :
 - Charges : mensualisation des dépenses,
 - Exploitation, répartition des 890 MF sur 10 mois (mars à décembre),
 - Sortie DSP : frais non intégrés pour le moment.

La projection montre la trajectoire suivante :

SOLDE	Janv.	Fév..	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total général fin 2025
Solde mensuel trésorerie 2025 (en MF)	455	277	458	481	617	633	417	440	705	728	389	404	404

Les prélèvements des annuités d'emprunt s'effectuent au 31 mai (AFD n°1), 1^{er} juillet (CDC) et 30 novembre (AFD n°2) de chaque année.

Le montant des provisions actuelles est de 468 MF, ce qui ramènerait théoriquement à un solde négatif en décembre 2025 de - 64 MF. Toutefois, la réalité des provisions en termes de trésorerie ne concerne qu'un montant de 263 MF, puisque l'annulation du titre CarSud (205 MF) est une opération d'ordre, ramenant ainsi un montant de trésorerie positive de 141 MF.

PARTIE V – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

A. Situation au 31/12/2024

a. Rappel de la dette

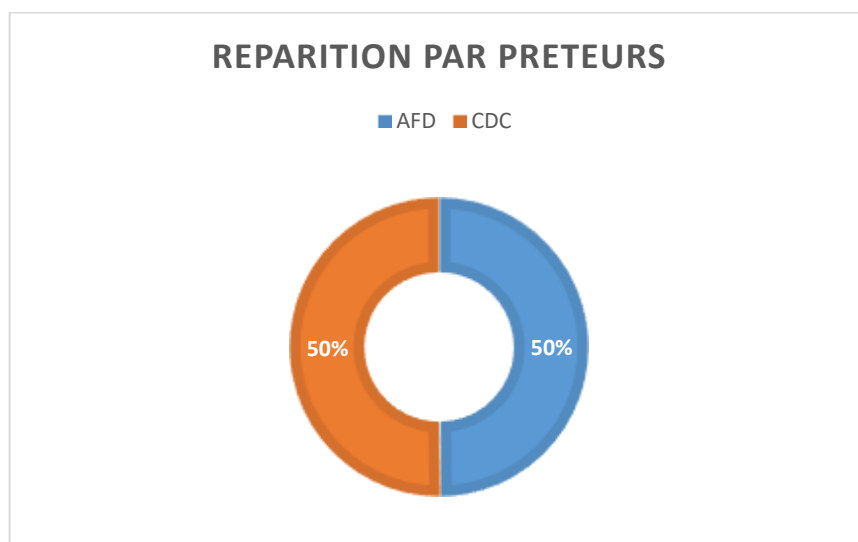
Afin de financer les travaux du Néobus et les investissements Tanéo (systèmes et abris) et en complément des financements de l'Etat au titre du Grenelle et du contrat d'agglomération, des participations des communes, de la province Sud et des fonds propres du SMTU, deux contrats de prêts ont été signés avec d'une part, l'Agence Française de Développement (AFD) le 20 juin 2016 et d'autre part avec la Banque des Territoires, anciennement Caisse des Dépôts et Consignations, (BdT ou CDC) le 3 juin 2016 pour un montant de 8 711 MF chacun, soit un montant total de 17 422 216 850 F. Les deux emprunts ont fait l'objet de versements en plusieurs tranches, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

La nature des deux emprunts est similaire basée sur un montant annuel. Le taux de l'AFD est fixe, quand celui de la Banque des Territoires est fondé sur une partie fixe (75%) et une part variable gagée sur le taux du livret A. Les deux emprunts ne sont pas garantis.

- Pour l'AFD : 8 711 217 020 F ont été versés, soit la totalité de l'emprunt,
- Pour la BdT : 8 710 999 836 F ont été versés, soit la totalité de l'emprunt.

En MF

Prêteur	Capital emprunté	Capital restant dû	Taux	Année fin
AFD	8 711 217	8 164 869	Par tranche	Mai 2041
CDC	8 710 999	8 451 591	0.75+Livret A	Mai 2056
Total	17 422 216	16 616 460		



b. Etat de la dette

Cette dette n'est pas composé d'emprunt à risque. L'économie engendrée la baisse du taux A, de 0,6 point pourra entrainer une économie, sur les intérêts, estimée à 44 MF. Ce point doit être validé, en amont, par le bailleur.

Situation au 31/12/2024

Prêteurs	CAPITAL+INTERETS		
	AFD	BDT	TOTAL
Montant initial emprunté + intérêts	11 400 510 127	12 867 371 666	24 267 881 793
Remboursement effectué	1 178 008 630	513 756 487	1 691 765 117
Capital restant du	10 222 501 497	12 353 615 179	22 576 116 676

c. Evolution de l'annuité et de la charge d'intérêts en 2025 et années suivantes

	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
AFD	268 075 819	280 204 297	180 000 000	397 800 440	617 934 683
<i>Intérêts</i>	90 009 386	88 133 186	180 000 000	177 666 197	170 607 941
<i>Capital</i>	178 066 433	192 071 111		220 134 243	447 326 742
CDC	0	413 756 479	322 195 703	588 532 923	578 501 112
<i>Intérêts</i>		154 348 028	322 195 703	321 017 958*	310 986 147
<i>Capital</i>		259 408 451		267 514 965	267 514 965
Intérêts	90 009 386	242 481 214	502 195 703	498 684 155	481 594 088
Capital	178 066 433	451 479 562	0	487 649 208	714 841 707
TOTAL ANNUEL	268 075 819	693 960 776	502 195 703	986 333 363	1 196 435 795

* Montant initial pouvant évoluer à la baisse sous réserve de l'application de la baisse du taux du livret A

Le prélèvement de ces échéances se fait directement sur le compte de la trésorerie, avec mandatement de régularisation après constat du décaissement.